



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CONCARNEAU CORNOUAILLE

**Service Public
d'Assainissement Non Collectif**

n° d'urbanisme:
Le Maire transmet au SPANC

Le _____ Signature,

Observations éventuelles :

**DEMANDE D'INSTALLATION
D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Ce document accompagné des pièces à fournir est à déposer à la mairie du lieu où sera réalisée l'installation.

COMMUNE DE :

à remplir par le demandeur

DEMANDEUR

Nom, Prénom :
.....

Adresse complète :
.....

☎ joignable en journée :
.....

Eventuellement Nom de votre représentant ou mandataire :
.....

Adresse :
.....

☎ fax :
.....

à remplir par le demandeur

PROJET

● **Projet d'installation situé à :**
Adresse (n°voie, lieu-dit,...) complète :
.....
.....

Références cadastrales (sections et n° de parcelles) :
.....
.....

● **Nature des travaux :**

Construction neuve ou rénovation ou transformation de locaux (avec permis de construire ou déclaration de travaux)

Création d'un assainissement non collectif sur locaux existants (sans permis de construire)

Assainissement existant ? :

oui

non

ancienneté :

Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille - SPANC
Centre Technique- 31 Rue Neuve, Le Poteau Vert - 29187 Concarneau Cedex
tél. : 02 98 50 12 50- fax : 02 98 60 65 42- email : spanc@cc-concarneaucornouaille.fr

CONCEPTION DU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En application de l'arrêté préfectoral du 12/02/2004 et conformément à l'article 8 du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif ; une étude de définition de la filière est obligatoire pour tout projet d'assainissement non collectif neuf.

● **Etude particulière de définition de filière réalisée par :**

Nom :

Adresse :

☎ : fax :

● **Concepteur du projet (Architecte, Bureau d'étude...) :**

Nom : en qualité de :

Adresse :

☎ : fax :

● **Installateur du dispositif (si déjà choisi) :**

Nom :

Adresse :

☎ : fax :

LOCAUX A DESSERVIR

● **Exclusivement à usage d'habitation :**

Nombre de logements :

Résidence principale

Résidence secondaire

Nombre de pièces principales :

Nombre de chambres :

Nombre d'usagers :

! L'attention du demandeur est attirée sur l'importance de ces données qui conditionnent le dimensionnement du dispositif d'assainissement !

● **Autres usages :**

Type d'activité :

Présence de cuisine :

Capacité d'accueil maximale : personnes ou couverts

Eaux usées autres que domestiques : m³/j

Nature :

TERRAIN RECEPTEUR DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

Surface de la parcelle :m²

Surface construite : m² (emprise au sol)

Alimentation en eau potable : Adduction publique Autre (préciser) :

...

Présence d'eau à proximité du dispositif ? : oui non

Si oui, préciser (et faire figurer sur le plan de masse) :

puits àmètres profondeur:mètres

forage ou captage àmètres profondeur:mètres

cours d'eau àmètres

Usage de l'eau : alimentation humaine alimentation animale autres :

...

Présence ou projet d'un forage pour géothermie à proximité du dispositif ? : oui non

Si oui, préciser la distance :mètres (et faire figurer sur le plan de masse)

Rappel : L'ensemble des eaux usées, eaux vannes (wc) et toutes les eaux ménagères (cuisine, eaux de salle de bain et de machine à laver, ...), doivent être collectées, traitées et évacuées par le dispositif d'assainissement non collectif. Les eaux pluviales ne doivent jamais être dirigées dans ce dispositif.

à remplir par le demandeur

CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT PROJETE

1 - PRETRAITEMENT des eaux usées :

Ouvrage principal : Fosse toutes eaux volume : m³
 Installation d'épuration biologique à cultures fixées volume : m³
 Installation d'épuration biologique à boues activées volume : m³

Ventilation secondaire de l'ouvrage principal : prévue non prévue ! indispensable pour la
 Si prévue, nature de l'extracteur sur la ventilation : statique éolien pérennité de

l'ouvrage !

Equipements annexes : Bac dégraisseur delitres
 Pré-filtre de protection intégré à la fosse
 sinon volume :litres

Pompe de relèvement : Prévüe Non prévüe

2 - TRAITEMENT des eaux prétraitées (épuration et évacuation) :

• EPANDAGE SOUTERRAIN EN SOL NATUREL :

Tranchées d'épandage Lit d'épandage
 Tranchées d'épandage en pente
 Longueur totale : mètres Surface : m²
 Nombre de tranchées : Largeur :
 mètres
 Longueur d'une tranchée : mètres Longueur : mètres
 Profondeur des tranchées : mètres Profondeur du lit : mètres

• EPURATION EN SOL RECONSTITUE ET INFILTRATION DANS LE SOL NATUREL :

Filtre à sable vertical non drainé Tertre d'infiltration
 Surface : m² Surface au sommet : m²
 Largeur : mètres Largeur au sommet : mètres
 Longueur : mètres Longueur au sommet : mètres
 Profondeur du filtre :mètres Surface à la base : m²
 mètres Largeur à la base :
 Longueur à la base : mètres
 Profondeur de la base : mètres

• EPURATION EN SOL RECONSTITUE ET REJET AU MILIEU SUPERFICIEL OU SOUTERRAIN :

Filtre à sable vertical drainé Lit à massif de zéolithe
 Surface : m² Surface : m²
 Largeur : mètres
 Longueur : mètres
 Profondeur du filtre :mètres

Modalités de rejet

dans une rivière ou un ruisseau
 nom du cours d'eau :
 dans un puits d'infiltration ! ce type de rejet est soumis à dérogation du

préfet !

autre (préciser) :

Autres dispositifs (préciser nature, dimensionnement) joindre la documentation technique :

PIECES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

- Un plan de situation du lieu-dit indiquant le projet (1/25 000).
- Un plan cadastral (1/5000) permettant de localiser la parcelle dans le lieu-dit (noms des rues...) avec les limites de terrain ainsi que les puits ou captages, dans un rayon de 100 m.
- Un plan masse ou schéma d'implantation à l'échelle (1/200 ou 1/250) présentant l'habitation et les ouvrages du dispositif d'assainissement dont les canalisations et la conduite de ventilation secondaire.
- Un exemplaire original de l'étude de définition de la filière

Pièces facultatives ou à fournir à la demande du Service Public d'Assainissement Non Collectif

- Une copie de la dérogation préfectorale autorisant la création d'un puits d'infiltration.
- Une coupe longitudinale (avec cotes de niveau) de l'habitation et du dispositif de traitement, notamment pour les terrains en pente.
- Un exemplaire de la notice technique du pré-traitement, s'il ne s'agit pas d'une fosse septique toutes eaux (plans et coupes).

Le demandeur reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le demandeur s'engage, sous sa responsabilité, à ne réaliser ou à ne faire réaliser l'installation de l'assainissement non collectif qu'après réception de l'avis du Service Public d'Assainissement Non Collectif, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

Le demandeur autorise les agents du Service Public d'Assainissement Non Collectif (ou de ses prestataires) à pénétrer sur la propriété pour exercer les missions du contrôle technique de l'assainissement non collectif.

Les contrôles exercés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif font l'objet d'une redevance à la charge du demandeur, fixée annuellement par le conseil communautaire de la communauté de communes de Concarneau Cornouaille.

NOTA :

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif vérifiera obligatoirement la conformité de l'exécution de l'installation, et ce avant tout recouvrement des ouvrages impérativement. Dans ce but, le Service Public d'Assainissement Non Collectif devra être averti 2 jours ouvrables à l'avance.

à remplir par le demandeur

Fait à, le.....
Tous les renseignements sont certifiés exacts.

Signature du demandeur,

Les informations demandées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatique pour l'exercice du Service Public d'Assainissement Non Collectif et sont destinées aux agents de ce service. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser à :

Fiche renseignement - 23/02/2007